

Extrait du Racines Comtoises - Généalogie et Patrimoine en Franche-Comté

<http://www.racinescomtoises.net>

# Synagogue de Besançon

- Patrimoine - Edifices religieux - Synagogues -



Date de mise en ligne : dimanche 2 avril 2006

---

**Racines Comtoises - Généalogie et Patrimoine en Franche-Comté**

---

## PRESENCE JUIVE A BESANÇON



### Besançon

La Communauté juive de Besançon célèbre cette année (5756-1996) le 125ème anniversaire de sa synagogue.

Nous vous invitons à découvrir, non seulement cet édifice surprenant, mais aussi l'histoire d'hommes et de femmes qui, de génération en génération, ont témoigné de leur attachement à la promesse d'Israël.

### DES ORIGINES A LA REVOLUTION FRANÇAISE



Au 14ème siècle, Besançon et ses environs sont une place privilégiée sur les routes de commerce entre l'Italie et l'Allemagne. Aussi le gouvernement communal accorde aux juifs des autorisations de séjour moyennant un droit "d'entrage" et un "cens annuel".

## Synagogue de Besançon

---

Si bien qu'en 1393, on trouve installées 12 familles juives qui entretiennent Joseph de Trèves pour "maître de leur école".

L'année suivante, le roi Charles VI expulse les juifs de ses états. Le Duc Philippe le Hardi en fait de même pour son Duché de Bourgogne. Mais Besançon est ville impériale : elle n'est pas touchée par ces mesures et sert de ville de refuge aux juifs expulsés des états voisins.

Le premier cimetière juif est situé à Calmoutier au nord de la cité : les membres de la communauté sont bouchers, banquiers, orfèvres. A plusieurs reprises, les plus riches d'entre eux avancent de l'argent à la Cité.

En 1465, la municipalité vend le terrain communal qui sert de cimetière aux juifs : c'est la fin de la communauté médiévale.

En 1693, les registres de délibérations municipales indiquent qu'il est interdit aux marchands juifs de fréquenter la ville sans s'être déclarés.

Ils ne peuvent y séjourner plus de trois jours consécutifs, ni faire aucune vente sans l'assistance de l'un des syndics municipaux.

En 1736, pour 8 jours de Mai, deux Juifs de Metz reçoivent l'autorisation de "trafiquer" (commercer).

En 1754, une tolérance de quelques mois de séjour est faite aux juifs Vidal, marchands de soieries (ils ont offert de verser à la caisse municipale le 2 du cent).

En 1768, la permission est donnée au juif Salomon SAX, graveur en pierre fines, d'exercer son art à Besançon "à charge pour lui de se renfermer dans sa profession et de ne faire aucun commerce".

Au début de la Révolution Française, il est toujours interdit aux juifs de séjourner plus de trois jours à Besançon.

En Décembre 1790, Antoine Melchior NODIER (père de l'écrivain), Maire de Besançon, expulse par exploit d'huissier les Juifs WOLF et CAÏN pour avoir commercé plus longtemps, et il est approuvé par la municipalité.

Mais le 27 Septembre 1791, les juifs obtiennent la citoyenneté française par décret, sous condition de prestation du serment civique.

Des pogromes éclatent alors en Alsace : des juifs sont pendus aux crocs des boucheries. Les survivants fuient vers le sud et quelques familles s'installent à Besançon.

En 1792, ces familles adressent à la municipalité une pétition en vue d'obtenir une synagogue. Elles obtiennent peu après l'autorisation de se réunir dans l'ancien couvent des Cordeliers (à la place du Collège St-François Xavier, devenu le Lycée Pasteur).

Très vite, ces familles sont attaquées par le journal jacobin "La Vedette" qui leur reproche leur fidélité au judaïsme ; ces familles chôment le jour de Chabbat et travaillent les Décadis. En 1793, comme les catholiques, ils sont contraints de fermer leur lieu de prières.

### CREATION DU CONSISTOIRE DE BESANÇON

En 1808, la structure des communautés juives est profondément modifiée suite à la création d'une organisation centralisée à laquelle adhèrent les différentes communautés.

Par décret du 24 Août 1857, la communauté de Besançon est rattachée au consistoire de Lyon, après avoir un temps été affiliée à la circonscription consistoriale de Nancy.

La nombre de familles juives s'installant à Besançon augmentant, il est crée un "siège rabbinique" par décret impérial du 1er Août 1864.

Le 13 Janvier 1881 est créé un Consistoire pour le Doubs et le Jura, regroupant les communautés de Montbéliard, l'Isle-sur-le Doubs, Baume-les-Dames, Dole et Lons-le-Saunier.

Le premier Grand Rabbin est Jacques Auscher, précédemment rabbin communal à Saint-Etienne. A son arrivée, il trouve une petite synagogue qu'une centaine de juifs parmi les plus fortunés avaient fait aménager en 1831 par l'architecte municipal Marnotte.

Elle était située au 19 rue de la Madeleine, avec une façade caractérisée par des fenêtres ogivales encore bien conservées.

Vu l'état de vétusté de cette synagogue, et tenant compte de l'accroissement du nombre de juifs à Besançon (120 familles représentant 650 personnes), le Rabbin Auscher et le Consistoire de Besançon donnent la priorité à la construction d'une nouvelle synagogue.

Le 17 Octobre 1865, le Consistoire décide l'acquisition d'un terrain à l'angle des rue Morand et Proudhon, dans le nouveau quartier du Clos St-Amour. Un plan de synagogue est dressé par M. Hirsch, architecte lyonnais.

Les propriétaires des terrains voisins manifestent leur opposition à ce projet, arguant que les terrains doivent être uniquement affectés à de l'habitation...

Le Conseil municipal demande alors à la Communauté de rechercher un autre emplacement pour sa synagogue.

A la même époque, la ville entreprend la construction du Quai Napoléon. A la suite d'une transaction avec la ville et le propriétaire d'une fabrique de bougies qui devait déménager par suite de l'exhaussement du sol, le Consistoire s'engage à construire à ses frais "un temple suffisant pour le présent et l'avenir".

Un décret impérial du 22 Mai 1867 autorise l'acquisition du terrain, et la Communauté confie à l'architecte bisontin Marnotte le soin de dresser "un monument de style mauresque".

Après un premier projet jugé trop onéreux par la ville, un second projet d'un montant de 94.349,55 francs est accepté "non compris les dépenses supplémentaires occasionnées par les décorations de la façade destinées, à la demande de la municipalité, à embellir le nouveau Quai Napoléon...". La dépense totale s'éleva à 145.105,90 francs dont une participation de l'Etat de 10.000 francs.

## Synagogue de Besançon

---

Une souscription est ouverte par la communauté juive et rapporte 70.000 francs (dont 20.000 francs de la famille Veil-Picard). Un emprunt de 70.000 francs complète le financement. Un legs d'Alexandre Lipman permettra le paiement d'une partie des intérêts de l'emprunt qui représente une lourde charge pour la Communauté.

Le 18 Novembre 1869, la synagogue est inaugurée "au milieu d'un grand concours de peuple". A cette occasion, le banquier Veil-Picard met à la disposition de la Société de Bienfaisance de la Communauté, une somme de 1.000 francs "pour des distributions de viande aux familles indigentes catholiques et protestantes de la ville, le jour de la cérémonie".

Ce généreux mécène fait également un don pour réaliser la grille qui entoure la synagogue.

Lors de l'inauguration, le Grand Rabbin de Besançon Jacques Auscher prononce un discours qui fut imprimé sous le titre "L'avenir d'Israël".

Le Quai Napoléon est devenu le Quai de Strasbourg. Après plus d'un siècle, l'imposante et originale construction qui a traversé sans encombre l'époque troublée de l'Occupation, dresse toujours sa façade "mauresque" le long du Doubs.

### LA SYNAGOGUE DE BESANÇON

Celui qui découvre pour la première fois la façade de la synagogue est souvent perplexe quant à la destination de ce bâtiment. Si ce n'était les Tables de la Loi sculptées qui ornent son fronton, aucun autre élément architectural ne fait référence au judaïsme.

La communauté juive avait demandé à l'architecte bisontin Marnotte de dresser les plans d'une synagogue "de style mauresque".

Le premier projet de synagogue qui devait se construire au Clos St-Amour était d'une facture néo-classique, à l'image de nombreuses synagogues construites à l'époque en France.

Nous ne connaissons pas les raisons qui ont conduit la communauté de Besançon à ce choix stylistique étonnant, unique en Europe.

Les coupes, les frises sculptées de motifs géométriques, sont des éléments architecturaux inspirés de ceux que l'on trouve sur certaines mosquées.

On entre dans la vestibule par un portail à deux vantaux ornés de vitraux dans leur partie supérieure. De chaque côté du vestibule, un escalier mène aux galeries réservées aux femmes.

La galerie des femmes, qui fait partie intégrante de beaucoup de synagogues de l'époque moderne, n'existait pas toujours dans les synagogues antiques et médiévales. On ne connaît pas les origines exactes de la séparation des hommes et des femmes pour la prière. Dans le Temple, l'Ezrat Nachim - le secteur des femmes - ne leur était pas exclusivement réservé. C'était le secteur au-delà duquel les femmes ne pouvaient aller.

Dans les synagogues antiques, le secteur des femmes était sur le même plan et derrière celui des hommes.

Dans le judaïsme, la femme n'est pas astreinte aux horaires des offices de la synagogue, en raison de ses responsabilités familiales. Dans les temps anciens, les femmes ne se rendaient pas souvent dans les synagogues. Au fil des siècles, elles ont été de plus en plus nombreuses à venir prier, souvent accompagnées de leurs enfants.

On en vint progressivement à ajouter une salle pour les femmes, contiguë à celle des hommes, ou à construire des galeries pour les femmes. C'est cette disposition que l'on retrouve dans la plupart des synagogues construites au 19<sup>ème</sup> siècle en France.

La balustrade de la galerie des femmes en bois peint est sculptée et ajourée suivant un motif étoilé que l'on retrouve dans d'autres parties de la synagogue.

Le type et la position du mobilier dans une synagogue ont autant évolué au cours des âges que son plan et son aspect extérieur. L'arche (Aron Hakodech) et l'estrade (Bima) de la synagogue de Besançon sont accolées ; dans d'autres synagogues, la Bima est centrale, ou placée contre le mur opposé à l'arche.

### **L'ARCHE OU ARON HAKODECH**

Lorsque, vers le 4<sup>ème</sup> siècle, l'arche devint un élément central et fixe de la synagogue, elle fut placée sur le mur Est, tournée vers Jérusalem. Les prières étaient ainsi récitées en faisant face aux rouleaux de la Tora.

L'arche appelée Aron Hakodech est la partie la plus importante de la synagogue, l'objet de vénération de la communauté.

C'est là que la Communauté place les rouleaux de la Tora, qui sont sortis pour la lecture publique de la Loi.

La décoration de l'arche est éblouissante. Le style est composite, avec des réminiscences de temples orientaux, des décors aux couleurs vives.

### **LE NER-TAMID**

Une lumière suspendue devant l'arche brille sans interruption : c'est le Ner-Tamid (la lumière éternelle) qui symbolise la lumière éternelle du Temple de Jérusalem.

### **LA TEVA**

Le terme Téva désigne le "coffre" dans lequel sont placés les rouleaux de la Loi.

La Téva de Besançon est une armoire en bois aux portes coulissantes sculptées et peintes pour rendre un effet de ferronnerie polychrome.

La Téva est placée dans une niche construite dans le mur. Elle est isolée de la synagogue par un rideau appelé Paro'het.

(Dans le Temple de Jérusalem, le Paro'het séparait le Kodech Hakodachim - Saint des Saints - des autres salles).

La Téva renferme de nombreux rouleaux de la Tora, "trésor" de la Communauté.

Ceux-ci ont été sauvés de la destruction pendant l'occupation allemande grâce aux efforts conjugués de l'archevêque de Besançon, Mgr Dubourg, de son ami d'enfance le Dr Maxime Druhen et du Chanoine Rémy Millet, curé de l'église Sainte-Madeleine. Ils cachèrent les précieux rouleaux de la Tora dans l'ouvroir de l'église jusqu'à la Libération.

Ils ont ainsi protégé de l'abandon et de la profanation les rouleaux de la Tora, fondements du judaïsme. Leur action courageuse et généreuse fut un geste de fraternité à l'égard de notre communauté.

A l'occasion du 125ème anniversaire de notre synagogue, nous tenons à saluer leur mémoire.

### **LA BIMA**

L'estrade devant l'arche est appelé Bima.

Sur la Bima est située une table inclinée devant laquelle se tient l'officiant. C'est aussi sur cette table que l'on pose le rouleau de la Loi pour sa lecture.

(Cette table doit son origine à la plate-forme qui, pendant la période du Temple, servait à la lecture publique de la Loi).

L'accès à la Bima se fait par deux escaliers situés aux extrémités d'une balustrade en bois sculpté. Le rabbin s'adresse aux fidèles d'une chaire située au milieu de cette balustrade.

### **SIEGES, COUPOLES ET VITRAUX**

Le plan de la synagogue de Besançon est caractéristique des synagogues françaises du 19ème siècle.

#### **LES SIEGES**

Les sièges en bois des fidèles sont disposés de part et d'autre d'une allée centrale face à l'arche.

Selon une ancienne tradition, certains sièges - ceux situés près de l'arche - sont considérés comme plus prestigieux que les autres, car situés plus près des rouleaux de la Loi.

A Besançon, deux places d'honneur encadrent l'arche : le siège à gauche de l'arche est réservé au Rabbin, celui à droite au président de la Communauté.

Deux "box" situés de part et d'autre de la Téva sont réservés aux membres du Comité de la synagogue .

#### **LES COUPOLES**

L'éclairage naturel de l'édifice est assuré par cinq coupoles vitrées disposées suivant l'axe central.

## Synagogue de Besançon

---

La pierre utilisée pour les piliers, d'une couleur beige et bleue, est ainsi bien mise en valeur. Elle est caractéristique de nombreux édifices construits à la même époque à Besançon.

### LES VITRAUX

Une maxime talmudique dit que l'on ne doit prier que dans un lieu comportant des fenêtres, de façon à voir le ciel ; d'après le Zohar, une synagogue doit comporter douze fenêtres.

24 vitraux de différentes formes aux motifs étoilés colorent les murs de la synagogue sur les deux niveaux, ainsi que le vestibule et les escaliers d'accès aux galeries.

Les coupoles et les vitraux éclairent la synagogue de Besançon d'une douce lumière, propice à la prière.

### Informations Pratiques

Centre Communautaire "Maison Jérôme Cahen" 10 rue Grosjean 25000 Besançon Tel et Fax : 81.80.82.82

Synagogue 23c quai de Strasbourg 25000 Besançon